

CONVENTION

Entre

.....
L'Opérateur

Et

L'association
.....

Le Comité Régional de Canoë-Kayak Provence Alpes Côte d'azur a signé avec le Conseil Régional une convention pour le développement de Canoë-Kayak dans les villes et les quartiers dans le cadre de la politique des la ville.

Cette convention est le résultat d'un travail avec le Conseil Régional pour la mise en place sur l'ensemble du territoire PACA d'une politique de développement de notre activité. Elle est également le fruit de la confiance et de l'écoute que nous témoigne le Conseil Régional.

Description.

Le (opérateur).....
dans le Cadre de la convention sur la politique de la ville signée entre le Conseil régional et le Comité Régional de Canoë Kayak Provence Alpes Côte d'Azur

S'engage : - A organiserséances de kayak
- A délivrer à chaque élève une carte canoë plus (*)
une licence pass jeune (*)

A mettre à disposition un encadrement professionnel

- A mettre à disposition le matériel nautique aux normes de sécurité en vigueur
- Nombre de personnes
- Dates : du au
- Lieu.....

L'association

S'engage : - A souscrire une assurance pour l'ensemble de ses pratiquants
- A assurer le transport de ses jeunes sur le lieu de pratique.
- A fournir 1 cadre pour l'encadrement et l'accompagnement des jeunes
- A fournir un certificat d'aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger ainsi qu'un certificat médical pour chaque participant.

A

Le

Le Comité Régional
Le Président

L'association
Le Président

L'opérateur
Le Président